



UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE ET INJUSTIFIÉE !

Pour la CGT, c'est toujours : 60 ans !

Le projet d'Emmanuel Macron d'allonger l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans est largement minoritaire dans notre pays. Près de 70 % des citoyens le rejettent et sont prêts à s'y opposer, convaincus que c'est une réforme injuste et injustifiée.

La retraite, c'est la santé !

Nous vivons plus vieux et il nous faudrait travailler plus longtemps pour compenser l'augmentation de la durée de vie passée à la retraite et la charge financière que cela fait peser sur le système de santé ?

C'est faux : l'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite.

Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social. Notre système de protection sociale a permis d'allonger notre espérance de vie. Notre système de retraite solidaire explique que le taux de pauvreté des retraités en France est très inférieur à celui dans les autres pays européens.

Prendre sa retraite à 60 ans, c'est conserver sa santé !

L'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité physique ou mentale, reste inférieure à 64 ans. Repousser ne serait-ce que d'un an l'âge légal de départ à la retraite augmenterait le nombre de travailleurs qui partiraient en mauvaise santé, y compris pour ceux bénéficiant d'un départ anticipé. **Repousser l'âge légal de départ à 65 ans est très injuste au regard de la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres, qui peut atteindre treize années !**

« Le rôle protecteur de la prise de retraite est très prononcé parmi les personnes dont le travail a été éprouvant, chez les hommes et les femmes. Pour les personnes confrontées à des contraintes physiques, la retraite améliore principalement la santé

générale, tandis que pour les personnes ayant subi des contraintes psychosociales, elle diminue plus sensiblement l'anxiété et la dépression. Les effets bénéfiques les plus visibles de la retraite sont observés dans la population masculine non diplômée et exposée à des contraintes physiques. » (Source : « Enquête santé et itinéraire professionnel »)

L'intensification du travail, ses modifications importantes couplées au vieillissement de la population sont source de dégradations accélérées de la santé. Une réalité qui conduit à une baisse de productivité et d'employabilité. Le capitalisme se prend à son propre jeu : intensifier et prolonger le travail est une aberration économique, y compris libérale.

Seulement 56,2 % des 55-64 ans sont en emploi en 2021

Le recul de l'âge de départ à la retraite aboutirait à une éviction encore plus importante des travailleurs de plus de 55 ans. 56,2 % d'entre eux sont aujourd'hui au chômage, en incapacité, en situation de handicap ou en inaptitude. Une partie, dont beaucoup de femmes, bascule vers les minima sociaux avant de partir en retraite. Ces populations sont plus exposées à la précarité du travail. Les mutations des modes d'organisation du travail et la dévalorisation de l'expérience professionnelle engendrent une explosion de l'embauche en CDD des plus de 55 ans.

Une autre politique en matière de retraite, par répartition et solidaire, est possible avec les propositions de la CGT

La retraite sans un niveau de revenu décent est aussi une source de dégradation de la santé et des conditions de vie. Il faut donc défendre la baisse de l'âge légal de départ à la retraite avec un niveau de pension **en aucun cas inférieur au niveau du Smic proposé par la CGT (2 000 euros brut)**. Après



Syndiquez-vous sur cgt.fr



de nombreuses années de travail, la CGT exige un revenu qui permette de « bien vivre » à la retraite. Cela doit être fondé sur le travail grâce aux cotisations sociales (salaire socialisé), fondement de la solidarité entre les jeunes et les plus âgés.

Ce principe assure la pérennité de la retraite pour les générations futures et garantit la possibilité d'augmenter les recettes pour répondre aux besoins de toutes et tous.

Il n'y a pas de problème de financement !

« Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. C'était un résultat qui prévalait avant la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020. C'est un résultat qui demeure valable après crise. » (Source : Conseil d'orientation des retraites, juillet 2021)

Le Conseil d'orientation des retraites indique qu'à régime constant, la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. L'extension de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien un choix purement politique !

Les exonérations de cotisations sociales et la politique de bas salaires pèsent sur le financement des retraites

La CGT ne défend pas simplement le départ à la retraite à 60 ans, mais propose un taux de

remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète, et une pension en aucun cas inférieure au Smic. Cela implique notamment que les périodes cotisées soient calculées sur les dix meilleures années dans le privé, ou les six derniers mois dans le public.

Elle exige également une extension des droits (validation des années d'études, de recherche de premiers emplois) et de nouveaux droits conjugaux et familiaux (par exemple la pension de réversion), mais aussi la prise en compte des indemnités de chômage et la mise en place d'une surcotisation patronale pour décourager le recours aux emplois précaires. La CGT revendique aussi des droits nouveaux et une garantie de départ anticipé à la retraite à taux plein pour les personnes en situation de handicap.

Le calcul de cette pension doit reposer sur l'ensemble de la rémunération, et elle doit être indexée sur le salaire moyen.

Le maintien des régimes spéciaux doit être garanti et servir de base et d'exemple de conquies sociaux majeurs pour les élargir **à un droit à départ anticipé en retraite à taux plein avant 60 ans pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants dans le secteur privé comme public.**

La retraite, c'est la reconnaissance de notre travail. Elle est financée par un accroissement de la part des richesses créées par le travail. Défendons-la !

100 % des salariés ayant bénéficié du départ à 60 ans ne peuvent que vouloir que ce progrès soit rétabli et garanti pour leurs enfants et petits-enfants. Alors, mobilisons toutes les générations !

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts. Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 0155 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur WWW.cgt.fr